

**SEANCE DU
11 JUILLET 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le onze du mois de juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mmes JACQUES, MOISAN MM. CHANINET, PONCET, REYMOND, TETAZ

Absents : MM. DULLIN et MULLER

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 Mai 2024 à l'unanimité

I – Comptes rendus de réunions

- Conseil d'école : Beaucoup d'activités ont été réalisées au 3^{ème} trimestre : bibliothèque, permis piéton, savoir rouler à vélo, visite du marais de lavour, natation ,tennis.... Le spectacle de fin d'année s'est très bien déroulé. Effectifs pour la rentrée 2024 : 59 élèves.

- Fédération de chasse : réunion organisée pour rencontrer les élus et faire un rappel sur la réglementation.

- Conseil d'exploitation de l'eau et assainissement : les recettes sont en baisse et les charges en hausse. Le conseil d'exploitation cherche des solutions pour ne pas augmenter excessivement le prix de l'eau : prolongation des amortissements, prioriser les travaux. La convergence des prix de l'eau pour les communes qui avaient un prix de l'eau très bas va s'accélérer. L'impact sera très limité pour St Germain les Paroisses.

II – SIEA

- Modification des statuts : M. le Maire présente la proposition du SIEA de modification de ses statuts afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permettent les statuts actuels et notamment la mise en place d'un schéma directeur des infrastructures de recharges électriques. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification de statuts.
- Schéma directeur des infrastructures de recharges électriques : le SIEA propose de passer une convention avec la Commune pour un montant de 45 € HT afin d'établir ce schéma directeur qui définira les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante des voitures électriques et hybrides au niveau départemental. Le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité.

III – Avenant au marché de travaux d'Appregnin

M. le Maire indique qu'il y a eu énormément d'imprévus lors de ces travaux : l'ensemble des réseaux de la rue du lavoir ont été entièrement refait. Ils ont fait l'objet d'excavations très importantes et de remblais conséquents.. Cela a permis de mettre les réseaux en ordre, de reprendre le réseau d'assainissement qui avait une contre pente. Une borne incendie a également été changée en haut du hameau

L'avenant se monte à 63 910, 90 € au lieu de 43 091,60 € initialement prévu. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Les travaux d'enrobé seront réalisés en septembre ou octobre 2024 car il reste des vérifications à faire sur les réseaux électriques et de télécommunications.

IV – Point sur les travaux en cours

- Extension de la fruitière : la convention de participation financières aux travaux a été signée avec les communes d'Ambléon et Conzieu. Les travaux ont débuté.
- Eclairage public à Essieu : les travaux ne pourront pas être réalisés cette année car le SIEA doit relancer le marché de travaux, les prestataires seront choisis à l'automne. Les travaux sont reportés sur 2025.

- Les installations de bâches incendie sont reportées en 2025 compte tenu de l'augmentation du marché de travaux d'Apprennin.
- Les travaux de voirie d'Apprennin permettent de bénéficier du tarif de la CCBS pour faire réaliser la voirie à Boise devant les nouvelles maisons pour un montant de 8000 € environ. Ces travaux seront soumis à arbitrage très rapidement pour engager la faisabilité.
- Un problème de sécurité avec le gaz a été relevé dans la cuisine de la salle des fêtes. Il convient de changer le fourneau à gaz par un fourneau électrique. Pour ce faire il faut faire réaliser des travaux de mise en conformité électrique (passage en triphasé) qui sont estimés à 5600 €.

Le Conseil Municipal valide ces travaux.

V- Vente du bâtiment des pompiers

M. le Maire indique que la commune a reçu une offre d'achat à 60 000 €. Il rappelle que le bâtiment avait été mis en vente à 65 000 €. Les frais d'agence sont de 4000 €. Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise M. le Maire à signer cette proposition d'achat.

VI – Questions diverses

- Information sur les biens sans maître : M. Poncet a listé 64 parcelles susceptibles d'être reprises par la commune. Le service de la publicité foncière sera interrogé pour vérifier que ces parcelles sont bien « sans maître ». Elles pourront ensuite être incorporées dans le domaine communal.
- Convention de mise à disposition du matériel et des locaux avec les associations communales. M. le Maire rappelle le projet de convention qui a été réalisé et propose au Conseil Municipal de valider cette convention ce qui est fait à l'unanimité.
- Cimetière : le conseil municipal avait pris une délibération en 2022 pour décider d'un tarif pour les plaques du jardin du souvenir à 140 €, ces plaques sont aujourd'hui fournies pour 160 €. Le Conseil municipal décide de refacturer aux demandeurs pour un montant de 160 €.
- La fête du village s'est très bien passée, elle sera reconduite l'année prochaine.
- Elections : M. Castin remercie les membres du conseil municipal pour leur disponibilité pour l'organisation des élections.
- La mairie sera fermée du 29 juillet au 21 Août.

Pour copie conforme,
Le Maire, Régis CASTIN

